

LE BULLETIN municipal de Quaix-en-Chartreuse

Sommaire

Edito

p 3

Ca se passe à Quaix

p 4-5

Vive la rentrée
Travaux
Vide grenier
La fibre

Dossier

p 6-7

La taxe foncière

Entre
nous

p 8-11

Infos municipales

p 12



■ Edito

Chères Queylardes, Chers Queylards,



Le conseil municipal et moi-même avons le plaisir de revenir vers vous à l'occasion de cette rentrée qui, je l'espère, fait suite à une période estivale profitable à chacune et chacun d'entre vous.

La rentrée n'étant pas simplement une affaire scolaire, il convient de s'arrêter sur l'ensemble des événements de l'été mais aussi sur les projets qui accompagneront la vie communale jusqu'à la fin de cette année.

Tout d'abord, nous avons tous subi de manière importante la longue sécheresse qui a frappé et qui frappe encore notre territoire et cela nous rappelle à quel point il est décisif d'adopter une posture raisonnable quant à l'utilisation des ressources de notre Terre. Dans la même idée, Quaix ne fera pas exception aux fortes augmentations des coûts des énergies et il nous appartient collectivement mais aussi individuellement de réguler avec pertinence nos consommations, y compris au cœur de l'hiver.

Il convient ensuite d'aborder le volet de la vie institutionnelle et de la relation aux habitants. En effet, le conseil municipal a lancé une campagne de réunions de quartiers qui concerneront l'ensemble des hameaux et qui donneront lieu à des échanges libres quant aux problématiques propres à chaque secteur et qui impliquent un intérêt public.

Enfin, concernant les réalisations nouvelles, l'école a vu naître un préau dans sa cour qui permet d'augmenter considérablement, la surface d'ombre mais aussi d'abri en cas d'intempéries. Celui-ci est accompagné d'un jeu à l'usage exclusif des élèves de maternelle et de CP.

Je vous souhaite à toutes et tous une belle reprise automnale et une bonne lecture.

Le Maire, Pierre Faure

■ Vive la rentrée !

Beaucoup de nouveautés en cette rentrée 2022-2023 pour les 103 élèves de Quaix !

Une nouvelle enseignante prend en charge la classe de Moyenne Section-CP, bienvenue donc à Margot Seguin, qui reprend la classe de Laurence Chevalier, partie rejoindre de nouveaux horizons ! Souhaitons lui d'ailleurs de belles réussites dans son nouvel établissement.

Il était attendu depuis de nombreuses années, ça y est, le préau est sorti de terre cet été. Pour mémoire, la commune est subventionnée par le département à hauteur de 60% (cout total 80 000€).

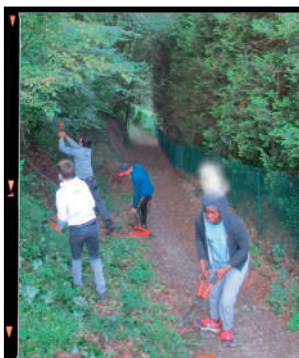
Les 4 classes : PS/GS - MS/CP - CE1/CE2 -CE2/CM1/CM2 vont pouvoir profiter de l'ombre et d'un abri en cas de pluie.

La subvention a permis de compléter le projet avec un jeu à destination des élèves de maternelles et CP.



■ Travaux en cours sur la commune

**PAV Montquaix
et association
"Le Chemin"**



**Chemin Liaud
et merlon La
Méarie**

Outre de très nombreux travaux sur les anciennes routes départementales (La Monta-Quaix, Quaix-Sarcenas, Quaix-La Frette-Col de Vence) avec la finalisation des travaux de remise en état et la reprise des enrobés, la METRO continue l'aménagement des points d'apport volontaire (Bacs de tri) au rythme de un par an. Cette année, Montquaix en a profité.

Dans le même temps, la commune s'occupe de l'entretien courant des voiries (débouchage des grilles, nettoyage des cunettes) et de l'entretien et réparation des chemins communaux (hors PDIPR à la charge de la METRO). L'association « Le Chemin » (MECS : « Maison d'Enfants à Caractère Social », établissement social spécialisé dans l'accueil temporaire de mineurs en difficulté) apporte une aide aux services techniques sur l'entretien et le défrichage des chemins.

Un forum des associations couplé avec le vide grenier du sou

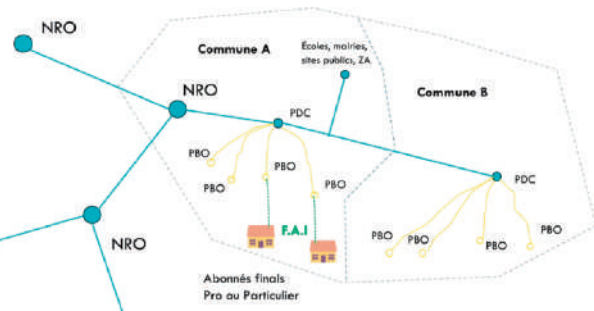
Soleil radieux malgré une veille pluvieuse, les organisateurs du vide grenier se sont réjouis de cette météo et du nombre de stands tenus par les habitants ! Le vide grenier organisé par le Sou des écoles s'est ainsi tenu dans le parc du centre de loisirs les Scilles du Néron le dimanche 4 septembre. Profitant de l'occasion, le forum des associations s'est tenu dans une des salles du centre avec une quinzaine d'associations du village.



Où en est-on avec la fibre ?

Après un long arrêt dû à des dysfonctionnements sur tout le département, les travaux de l'opérateur d'infrastructure Isère Fibre ont repris récemment sur la commune pour la phase 2.

Pour rappel, le département était en charge du réseau structurant, c'est à dire la construction et le câblage des Nœuds de Raccordement Optiques (NRO). Isère fibre est en charge du réseau de Desserte jusqu'à l'abonné, via les Point de Dessertes Communales (PDC) et les Points de Branchement Optique (PBO). Puis les fournisseurs d'accès prennent en charge le dernier morceau de câblage.



PDC = Point de desserte Communale
PBO = Point de Branchement Optique
FAI = Fournisseur d'Accès à Internet



La majorité des hameaux de notre commune sera raccordée fin 2022, c'est à dire que les opérateurs commerciaux (ou fournisseurs d'accès à internet) prendront ensuite le relai après un délai légal de 3 mois suivant l'éligibilité pour proposer des offres commerciales individuellement.

Sur le site <http://www.iserefibre.fr/test-deligibilite-particuliers-2/>, il vous est possible de chercher votre adresse sur la carte interactive, pour suivre l'état d'avancement. En orange, ce sont les PBO planifiés pour 2022. Une fois passés en bleu, la commercialisation peut démarrer.

A noter, les propriétaires de futurs logements en construction sont invités à se déclarer sur le site d'Isère fibre, pour bénéficier du raccordement d'Isère fibre.

■ La taxe foncière, c'est quoi ?

Le mois de septembre rime avec la réception des avis d'impositions, cette année 2022 est marquée par une augmentation de la taxe foncière. Retour sur son utilité pour les communes et son calcul.

Il existe en réalité 2 taxes foncières qui concernent chacune les **propriétés bâties** (TFPB) et **non bâties** (TFPNB). La principale, la TFPB, concerne les propriétaires ou usufruitiers d'un bien immobilier. Pour les particuliers cela concerne principalement les locaux d'habitation et les terrains formant une unité indispensable avec ceux-ci (ex : Maison + Jardin).

Dans la même logique, la TFPNB est due par les propriétaires ou usufruitiers d'un terrain non bâti.

La base de calcul des taxes foncières, appelée **assiette ou base cadastrale**, correspond à une estimation de la valeur locative du bien par l'Etat. Sa réévaluation est fixée en novembre. Le conseil municipal, dans un souci d'autonomie financière, vote le taux applicable à cette base avant le 15 avril de chaque année par délibération publique.







A noter : la taxe foncière, malgré son nom, est bien un impôt direct local et non une taxe (à l'inverse par exemple de la TVA qui est due par tous et de façon identique lors de chaque achat).

Pourquoi les taxes foncières sont-elles déterminantes dans la construction budgétaire de la commune ?

L'article 72-2 de la constitution prévoit que « **les recettes fiscales et les autres ressources propres des collectivités territoriales représentent (...) une part déterminante de l'ensemble de leurs ressources** ». Les ressources propres sont principalement issues des impôts directs locaux et la loi précise que, pour les communes, **le seuil de la part déterminante est fixé à 60,8% de l'ensemble des ressources**.

Ceci étant établi, il s'avère que la fiscalité directe constitue le principal levier à disposition des collectivités territoriales pour augmenter leurs recettes. Ceci est un enjeu crucial dans la mesure où les dépenses de fonctionnement (énergies, personnel, voirie, déneigement, bâtiments, affaires scolaires, fournitures...) augmentent chaque année, et que d'autre part la dotation globale de fonctionnement de l'état, elle, diminue chaque année.

Les services de la commune proposés aux administrés

					
Ecole	Crèche	Associations	Terrain multisport	Bibliothèque	Déneigement
~1000€/enfant	15 000 €/an	Subventions aux associations et entretien des bâtiments	Construction et entretien	3 000 €/an	50 000 €/an

La taxe foncière

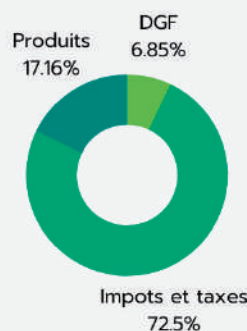
A Quaix en Chartreuse et dans la Métro

45,58%

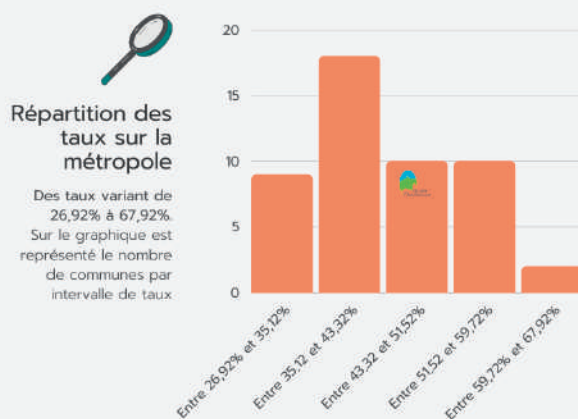
C'est le taux 2022 pour Quaix, applicable à la base indiquée dans l'avis de taxe foncière

42,74%

C'est la médiane métropolitaine en 2022, elle était de 42,57% en 2021



Répartition des recettes de la commune
La loi impose une part des ressources propres supérieure à 60% (impôts, taxes et produits)



Depuis 2018 et l'initiation de la suppression de la taxe d'habitation, les communes ne disposent plus que des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties pour équilibrer obligatoirement leur budget et maintenir un seuil satisfaisant de service public, à destination de tous les habitants.

Si en 2022 les taux de TFPNB n'ont pas évolué, il s'avère que la commune a fait le choix d'augmenter ceux liés aux propriétés bâties afin de fiabiliser le financement de ses services et projets (voir bulletin municipal n° 24, printemps 2022).

En 2021, et depuis de nombreuses années, le taux appliqué était de 35,08%. Il atteint cette année 45,58%.

L'augmentation de la base, combinée à l'augmentation du taux communal a pour conséquence une augmentation moyenne d'environ 300€ par propriété, si on considère une valeur moyenne de la base de Quaix.

A titre de comparaison, en 2022 la moyenne des taux des communes de l'ancienne communauté de communes de Balcons de Chartreuse est de 47,3%.

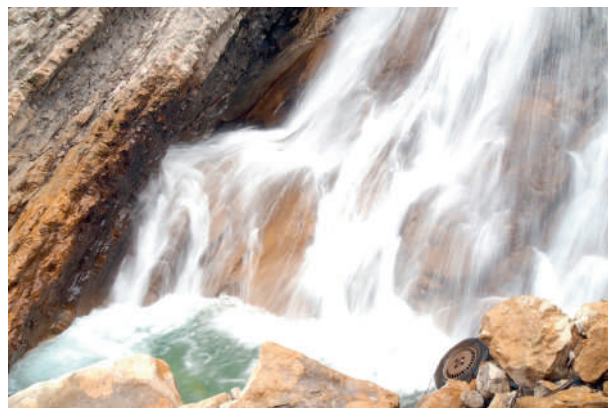
Au niveau Métropolitain en 2022, cette moyenne s'élève à 43,19%, et la médiane est à 42,74%, c'est à dire que la moitié des communes de la métro applique un taux inférieur à 42,74% et l'autre moitié, un taux supérieur. Ces taux vont de 26,92% à 61,72% selon les communes.

En 2021, les taux moyens et médians étaient à 42,5%.

Nettoyage participatif sur la Vence, le 22 octobre

Depuis plus de 10 ans, le collectif Chartreuse Propre a débarrassé le massif de la Chartreuse de plus de 100 tonnes de déchets en tout genre, dans une logique éducative, participative et conviviale.

Cet automne, le collectif frappe fort avec le nettoyage de plusieurs sites emblématiques de Chartreuse, parmi lesquels notre belle rivière de la Vence. Et bonne nouvelle, vous pourrez y contribuer lors du **ramassage participatif prévu le samedi 22 octobre en amont du Pont Dormie.**



Il s'agira là du point d'orgue d'un chantier qui a commencé avant l'Été 2022. Dès le mois de juin, de gros moyens ont été mis en œuvre en aval du Pont de Vence pour découper les carcasses présentes dans le canyon en petits morceaux transportables. Ce chantier se poursuivra à l'automne afin de faciliter leur évacuation par la route située en amont.

En parallèle, les « moteurs » du collectif ont amassé des petits tas de déchets divers et variés sur les berges de la rivière en amont du Pont Dormie, dans le but de préparer leur évacuation au cours du chantier participatif.

Le vendredi 7 octobre, une exposition photographique retraçant les actions du collectif en Chartreuse sera inaugurée au cours d'un O'Bavardage et exposée durant 1 mois dans les locaux de la mairie. Une soirée de restitution sera également organisée à la suite du chantier qui permettra de montrer la beauté retrouvée de la Vence.

Enfin, le collectif souhaite développer le ramassage en auto-collecte. Les personnes intéressées pourront bénéficier du prêt d'équipement et de conseils d'organisation des chantiers. N'hésitez pas à contacter le collectif si cela vous intéresse.

Toutes les informations, inscriptions et contacts sur : <https://chartreusepropre.fr>

Les dates

Vendredi 7 octobre

Inauguration de l'exposition photographique

Samedi 22 octobre

Ramassage participatif

Jeudi 17 Novembre (18h)

Soirée de restitution à Quaix-en-Chartreuse (petite salle polyvalente)

Fermeture de parking de l'esplanade à Grenoble



du 5 OCTOBRE - 1h
au 24 DECEMBRE - 20h

ARRÊTE N° 22-AC01331



Les parkings gratuits et payants de la grande esplanade seront fermés au stationnement à compter du 05 octobre et ce jusqu'au 24 décembre pour des travaux de fouilles archéologiques dans le cadre du projet esplanade.

La déchetterie devient payante pour les collectivités

La gestion des déchets étant un service public de compétence métropolitaine, la commune bénéficiait jusqu'à présent d'une prise en charge financière de la part de la Métropole pour les acheminements en déchèterie.

Toutefois, à partir du **1er janvier 2023**, la moindre descente en déchèterie sera facturée directement à la commune et cela est l'occasion d'émettre un bilan de la gestion des déchets et encombrants :



Sur une année civile les Services techniques de Quaix acheminent environ 2t d'encombrants et déchets verts dont environ **50% proviennent de dépôts sauvages**. Cela représente une douzaine de trajets vers la déchèterie du Fontanil Cornillon ce qui, en matière de consommation de carburant et d'heures de travail dédiées, constitue de réelles pertes pour l'agent ainsi que la commune.

En projetant ce détail aux données de facturation du 1er janvier 2023, la commune devrait déboursier autour de 400 € pour acheminer des déchets mélangés. A cela s'ajoutent bien évidemment des coûts non négligeables de carburant et d'usure du matériel.

Il est important que toutes et tous considèrent l'importance que le dépôt des déchets, y compris dans des bennes dédiées, fasse l'objet d'un tri préalable de leur part. En effet, le coût le plus conséquent en déchèterie est celui du dépôt de « vrac », mais celui-ci baisse significativement si les services techniques parviennent à déposer distinctement les déchets verts, le papier ou la ferraille.

L'exemple le plus marquant sur la commune de dépôt légal pénalisé par une mauvaise gestion des déchets, est celui du cimetière. Dans l'enceinte figurent deux bacs (un pour les déchets verts et un pour le reste). Or, en l'espèce, les plantes et fleurs sont mélangées aux pots ou éléments métalliques, si bien que plusieurs heures sont parfois nécessaires pour que les agents procèdent à un tri efficace. Au 1er janvier 2023 les déchets verts seront facturés 80 € la tonne alors que le vrac s'élèvera à 195 € la tonne !

La fête de la Pomme fait son grand retour le dimanche 16 octobre



Retrouvez l'association du Verger Conservatoire et les associations partenaires pour des démonstrations de pressage le matin, vente de jus, exposants locaux, stand repas et buvette tout au long de la journée

■ Du vandalisme inacceptable

La municipalité constate une très forte augmentation des intrusions dans la salle polyvalente avec des dégradations multiples, du vandalisme et des vols. Depuis le début de l'année, nous avons constaté des dégradations sur les portes et serrures (extérieures et intérieures : porte petite salle, locaux pour l'entreposage du matériel), des intrusions (matériel déplacé, sali, traces de repas), des dégradations sur les extincteurs (dégoupillés, vidés), des vols (tous les extincteurs, pétrin de l'association « Quaix Patrimoine et Animations », tabouret de piano, 10 tapis et du petit matériel de gymnastique, 2 tables de Ping-Pong). Outre les désagréments, la gêne et les frais pour les associations utilisatrices, ces événements génèrent des **dépenses significatives pour la commune et les associations (préjudice total estimé à près de 12 000€).**

Après avoir réparé les portes et renforcé certaines ouvertures, une alarme va être très prochainement installée. Toute intrusion décelée fait systématiquement l'objet d'une plainte en Gendarmerie et nous avons l'assurance qu'une attention particulière sera apportée à ces dépôts de plainte.



Nous rappelons à tous les utilisateurs de veiller à la **fermeture des locaux après utilisation** et à tous : habitants, voisinage, promeneurs, de signaler en Mairie tout dysfonctionnement ou événement anormal que vous pourriez constater.

■ Un nom pour l'école

Il y a quelques mois, nous avons ouvert un appel à propositions pour le nom de l'école. Deux propositions, en rapport avec les patrimoines culturel et géographique de la commune, ont retenu notre attention : **'Ecole de l'Aiguille ou l'Ecole Jacqueline Marval**. Les deux propositions sont détaillées sur le site internet de la commune, rubrique Jeunesse puis Ecole, vous pouvez y donner votre avis ou en mairie aux horaires d'ouverture, avant le 31/12/2022.

(<http://www.quaix-en-chartreuse.fr/12261-votez-pour-le-futur-nom-de-l-ecole.htm>).

Ecole de l'Aiguille

L'aiguille de Quaix est emblématique de la commune. Ce pion rocheux calcaire qui domine la commune (1143 m) est une destination de randonnée renommée dans la Métropole.

Elle représente l'environnement direct de l'école et l'attractivité de Quaix pour les activités sportives de pleine nature.

D'un point de vue géologique et paysager, le site accueille également l'école de l'école, les vestiges d'une des plus grandes carrières de meules de pierre, exploitée aux XVIII^e et XIX^e siècles.

Ecole Jacqueline Marval

Jacqueline Marval, de son vrai nom Marie-Joséphine Vallée, était une poète du XX^e siècle. Elle naît à Quaix le 19 octobre 1886, d'une famille d'industriels de huit enfants.

Après des études d'enseignement et un début de vie de couturière à Grenoble et Rouen, elle se consacre à la peinture. Elle côtoie notamment Henri Matisse et Jules Pascin, son compagnon, ainsi que d'autres peintres du mouvement Fauve.

Ses œuvres sont exposées dans de nombreux musées, dont le musée de Grenoble. En 1915, elle présente André Farcy, le conservateur du musée de Grenoble, à Picasso et Matisse.

Elle meurt à Paris le 20 mai 1932.

■ In memoriam : M. Roger Poulet



Roger Poulet est décédé le 11 juin 2022, il allait avoir 93 ans et faisait partie de l'histoire de la commune. En effet en 1953 arrivant de Biol le Haut, dans les terres froides avec son épouse Odette, ils achètent une ferme en viager à Mont Quaix. Ils deviennent parents de cinq garçons. Très vite les voisins investissent Roger dans l'association syndicale de Mont Quaix, il faut dire qu'il n'y avait ni eau courante ni route. Il se rend compte que la ferme ne suffit pas pour nourrir sa grande famille, alors il travaille d'abord pour la commune puis il entre à la Régie Gaz Electricité de Grenoble. Il est sans doute le premier à faire le voyage tous les jours à Grenoble, cela paraissait déraisonnable à cette époque. Il s'investit dans la vie communale, comité des fêtes, puis est élu à trois reprises au conseil municipal avec le Docteur Gondrand. Par la suite il devient Président de l'association syndicale de Mont Quaix et Président de l'association nationale des Syndicats de communes. Ses fils jouant au rugby, Il s'investit également dans ce sport, président de club puis responsable de commission au comité des Alpes. Suite à la maladie d'Odette, il était resté passionné par le ballon ovale mais il avait pris du recul pour vivre à ses côtés.

■ Sauv'life, une appli pour sauver des vies

En France, 50 000 personnes décèdent d'un arrêt cardiaque chaque année.

Sans prise en charge immédiate, plus de 92 % de ces arrêts cardiaques sont fatals. 7 fois sur 10, ces arrêts surviennent devant témoins, mais seulement 40 % de ceux-ci font les gestes de premier secours. Le taux de survie à un arrêt cardiaque en France est au maximum de 8 %.

Le principe est, qu'en cas de déclenchement du SAMU, le centre d'appel géolocalise les personnes ayant installé l'application et se trouvant à proximité. Celles-ci sont contactées pour porter les premiers secours le temps que le SAMU arrive.

Le temps d'intervention dans notre commune peut prendre un certain temps, et bénéficier de personnes formées à proximité peut sauver des vies ! De plus, rappelons que 2 défibrillateurs semi-automatiques sont à disposition : sous la mairie et au Barbet.



■ Joindre la mairie

■ Les services administratifs

Téléphone : 04 76 56 82 66

E-mail : mairie@quaix-en-chartreuse.fr ou le formulaire contact du site internet

Adresse postale : 15, place Victor Jaillot - 38950 - Quaix-en-Chartreuse

■ Le service scolaire et périscolaire

Téléphone : 04 76 56 40 06

E-mail : periscolaire@quaix-en-chartreuse.fr

■ Les services techniques

(pour signaler un problème sur la voirie communale ou sur un équipement géré par la commune)

E-mail : mairie@quaix-en-chartreuse.fr ou le formulaire contact du site internet

■ Pour signaler un problème sur une voirie métropolitaine :

<https://demarches.grenoblealpesmetropole.fr/>

■ Ouverture de l'accueil

■ Les permanences du secrétariat

Lundi de 13h30 à 17h, Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30, Vendredi de 13h30 à 17h

Pour les questions d'urbanisme ou d'état-civil, il est préférable de prendre rdv au préalable au 04 76 56 82 66, ou mairie@quaix-en-chartreuse.fr

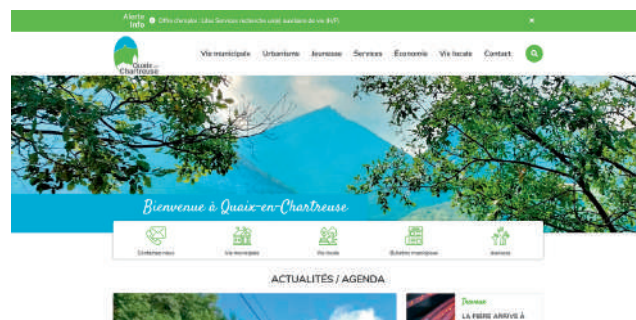
■ Les permanences des élus

Les élus vous reçoivent uniquement sur rendez-vous

Changement d'horaires



**Le bon réflexe pour les actualités
de la commune :
quaix-en-chartreuse.fr**



■ Rencontrer le député de la 5ème circonscription

Permanences de Jérémie Iordanoff

1, rue Conrad Killian - 38950 - Saint-Martin-le-Vinoux

mail : jeremie.iordanoff@assemblee-nationale.fr

Uniquement sur rendez-vous. La question ou le dossier à traiter doit être transmis au préalable.

Bulletin municipal n°25
Edité par la mairie de Quaix-en-Chartreuse.
Rédaction : équipe municipale.
Directeur de publication : Pierre Faure. Impression
: imprimerie Notre Dame, Montbonnot.
Tirage : 400 exemplaires.